



Souvenir Ontario Concours vidéo

Règles et Règlements



Souvenir Ontario concours vidéo

La Direction de l'Ontario (niveau provincial) de la Légion royale canadienne a introduit un nouveau concours pour aider promouvoir le Souvenir parmi la jeunesse d'aujourd'hui. Ce concours fait partie du programme du Souvenir de la Légion royale canadienne qui est dirigée par la Direction de l'Ontario et le concours est conduit sous auspices du Comité provincial de l'éducation de la jeunesse. Le/les étudiants(es) doivent créer une vidéo Souvenir de 3 à 4 minutes qui explique quoi le Souvenir signifie au(x) étudiants(es) et pourquoi il est important que la jeunesse reporte "Le Flambeau du Souvenir".

Catégories

Le concours est divisé en deux catégories:

- | | |
|-----------------|--|
| Individuel (V1) | - soumission individuelle seulement, AUCUN EFFORT JOINT OU GROUPE DES ÉTUDIANTS(ES) |
| Groupe (V2) | - groupe défini comme deux étudiants(es) ou plus et peut inclure toute la classe. Tout étudiants(es) qui participent doivent soumettre un formulaire d'enregistrement pour que le groupe soit accepté. |

Règles et règlements

Les vidéos seront fondées sur le sujet du **SOUVENIR**.

Les concurrents(es) sont défiés(es) d'exercer leur initiative et de créer une vidéo sur ce thème.

1. Le Concours vidéo est ouvert à tous les étudiants(es) des 4^{ième} à 12^{ième} années.
2. Les soumissions seront d'entre 3 à 4 minutes en durée, les génériques y compris.
3. Le format du vidéo peut être de n'importe des suivants ou une combinaison des suivants:
 - prise de vue réelle
 - généré par ordinateur
 - animation

La musique que vous utilisez pour votre vidéo doit être originale "Creative Commons", ou attaché par "AudioSwap de "YouTube". **N'IMPORTE USAGE DE MATÉRIAUX DROIT D'AUTEUR (TEL QUE PHOTO, MUSIQUE, VIDÉO, ETC.) DOIT ÊTRE RÉFÉRENCÉ DANS LES GÉNÉRIQUES DE VOTRE VIDÉO.**

Des exemples de vidéos peuvent être vus aux liens suivants:

http://www.on.legion.ca/youth/video_contestwinners.asp

“Creative Commons”

Des licences “Creative Commons” fournissent une norme habituelle pour les créateurs de fournir la permission à d’autres d’utiliser leur œuvre. “YouTube” permet aux usagers de marquer leurs vidéos avec une licence “Creative Commons” [CC BY](#). Ces vidéos sont ensuite accessibles aux usagers de “YouTube” pour leur usage, même commercialement, dans leurs propres vidéos par le “YouTube” [Video Editor](#).

L’attribution est automatique sous la licence du CC BY, voulant dire que n’importe quelle vidéo que tu à créer utilisant “Creative Commons” montrera automatiquement les titres source du vidéo sous le lecteur vidéo. Vous gardez votre droit d’auteur et autres usagers peuvent réutiliser votre œuvre sujet aux termes de la licence.

Ce que tu dois savoir concernant “Creative Commons” sur “YouTube”:

La capacité de marquer des vidéos téléchargées avec une licence “Creative Commons” est seulement disponible aux usagers dont leur compte est en [bon état](#). Vous pouvez vérifier l’état de votre compte sous votre “YouTube” [“account settings”](#).

La licence standard “YouTube” est la position de défaut pour tous téléchargés. Pour réexaminer les termes standard de la licence “YouTube”, s’il vous plaît référer au [“Terms of Service”](#).

Vous ne pouvez pas marquer votre vidéo avec la licence “Creative Commons” s’il y a un [“Content ID Claim”](#) dessus.

En marquant votre vidéo originale avec une licence “Creative Commons”, vous donnez permission à toute la communauté de “YouTube” le droit de réutiliser et modifier cette vidéo.

Quoi est admissible pour une licence “Creative Commons”

S’il vous plaît comprendre que vous pouvez seulement marquer votre vidéo téléchargé avec une licence “Creative Commons” s’il consiste entièrement en contenu licensable par vous sous la licence CC BY. Des exemples de contenu de ces licences sont:

1. Votre contenu créé originalement
2. Autres vidéos marquées avec une licence CC BY
3. Vidéos dans le domaine public

Pour de plus ample information, s’il vous plaît visiter le lien suivant:

<http://www.youtube.com/yt/copyright/creative-commons.html>

4. Toutes les vidéos soumissionnées seront jugées sur originalité, recherche, émotion, message inter-générationnel, qualité, etc. Les résultats des cinq meilleures vidéos peuvent aussi être fondés sur le montant de “Likes” la vidéo reçoit sur votre “YouTube” vidéo durant le procès finale de jugement.
5. Toutes vidéos seront juger au niveau de la Direction de l’Ontario seulement. Les premier, deuxième et troisième places vidéos dans les catégories (V1 & V2) seront gagnantes d’un prix et afficher sur le site web de la Direction de l’Ontario pour une durée d’un an.
6. Les étudiants(es) peuvent soumissionner dans les deux catégories Vidéo 1 (V1) - individuel et/ou Vidéo 2 (V2) - groupe, mais peuvent seulement soumettre une soumission pour chaque catégorie.
7. La soumission de groupe doit avoir un formulaire d’enregistrement signé par tous les étudiants(es) dans le groupe, incluant l’information de l’étudiant(e) qui participe, signature et autorisation parentale.
8. Toutes soumissions sont soumises à la Direction de l’Ontario de la Légion royale canadienne par courriel - infor@on.legion.ca et aussi me signaler par cc (stailon@ca.inter.net) sur votre courriel à la Direction de l’Ontario pour votre soumission. De cette façon le Zone G5 peut suivre votre soumission de vidéo.

9. Toutes les soumissions doivent être envoyées par courriel à la Direction de l'Ontario par 18h00 le lundi 1er Décembre, 2014 avec votre code URL "YouTube" avec un formulaire de soumission de vidéo complété, signé avec autorisation parentale.
10. Les étudiants(es) qui n'ont pas fait partie du system d'éducation pour plus de deux ans consécutifs ne sont pas éligibles à concourir à n'importe quel niveau du concours vidéo.

Prix du concours

Catégorie V1 (soumission individuelle)

7ième au 12ième années	Prix premier place	- \$250.00
	Prix deuxième place	- \$175.00
	Prix troisième place	- \$100.00
7ième au 12ième années	Prix premier place	- \$300.00
	Prix deuxième place	- \$200.00
	Prix troisième place	- \$150.00

Catégorie V2 (soumission de groupe)

7ième au 12ième années	Prix premier place	- \$300.00
	Prix deuxième place	- \$200.00
	Prix troisième place	- \$150.00
7ième au 12ième années	Prix premier place	- \$400.00
	Prix deuxième place	- \$300.00
	Prix troisième place	- \$200.00

Indications de jugement - vidéo du Souvenir

THÈME	Est-ce que la vidéo saisi l'intérêt du spectateur?
EFFET	Est-ce que la vidéo inspire le spectateur? Est-ce que la vidéo fait penser le spectateur?
CLARTÉ	Est-ce que le message est exprimé succinctement? Est-ce que le message a un impact sur le spectateur?
MESSAGE INTER-GÉNÉRATIONAL	Est-ce que la vidéo montre la signification du Souvenir?
ORIGINALITÉ	Est-ce que la vidéo montre originalité?
RECHERCHE	
ÉMOTION	Est-ce que la vidéo touche le spectateur dans une façon émotionnelle?
QUALITÉ	

Notation de l'Information de la vidéo

Concours vidéo Souvenir pour jeunesse Indications de jugement 2015

Étudiants(es) _____

Age _____

Ville _____

	Bas							Haut		
Style	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Sens artistique										
Originalité										
Sens d'émotion										
Musique /bande originale										
Qualité ou originalité des images/séquences										
Contenu	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Message est clair et fort										
Recherche est évident										
Vidéo a bon appel à l'action										
Vidéo est dans les 3-4 minutes en longueur. Encercler oui ou non					non					oui
Vidéo a des génériques Encercler oui ou non					non					oui
Total sur 100										

Jugement inclura:

- ❖ Votre vote (tableau ci-haut)
- ❖ Les votes en ligne "YouTube" – la manière dont les votes en ligne marche est que lorsque les vidéos sont affichées sur "YouTube" les gens qui les voient peuvent appuyer sur "like" et les vidéos qui reçoivent le plus de "like" recevront jusqu'à dix points qui seront additionné à leur marque. Toutes vidéos peuvent avoir entre 0-10 points dépendant du montant de "like" qu'ils reçoivent. Le restant de leur marque est donné par les juges qui seront du comité "Youth-Ed" provincial et certains officiers de la direction de l'Ontario.

- ❖ Considérations d'âge
- ❖ Impression sensible

Date limite de soumission de l'Ontario Souvenir vidéo est le 1er Décembre, 2015

S'il vous plaît envoyer votre soumission par courriel avec votre URL "YouTube" et formulaire d'enregistrement avec autorisation parentale pour tout impliqué dans la vidéo au Direction de l'Ontario - infor@on.legion.ca et aussi Zone G5 stailon@ca.inter.net